

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/510/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant l'organisation d'un rassemblement par l'Union Locale des Syndicats C.G.T. de Eu – Le Tréport – Vallée de la Bresle, le Jeudi 2 octobre 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : Le Jeudi 2 octobre 2025 de 14h30 à 18h00

En fonction de l'avancement du rassemblement, la circulation des rues suivantes sera perturbée :

- Départ du Lycée Anguier,
- rue de la Trinité,
 - rue Digue Catrix,
 - rue Lavoisier,
 - Chaussée de Picardie,
 - Boulevard Faidherbe,
 - rue de Verdun,
 - Dissolution Place Guillaume le Conquérant vers 18h00.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le vingt-six septembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

